

Un mauvais vent semble souffler sur notre continent. Un peu partout les mouvements extrémistes et nationalistes exaspèrent et exploitent l'angoisse diffuse provoquée par les bouleversements économiques et les incertitudes du lendemain. Les succès de ces mouvements politiques ont entraîné d'autres formations, traditionnellement considérées comme modérées, voire progressistes, à également tirer parti de ce filon. La peur et la désignation d'un bouc émissaire sont, depuis la nuit des temps, des instruments redoutablement efficaces pour s'assurer le soutien des foules et le pouvoir. L'étranger, le différent, est une victime prédestinée. Le migrant, perçu comme danger, est devenu ainsi un moyen de ralliement, de marketing politique. Cela sert également à ne pas affronter les vrais problèmes du pays.

En même temps, on assiste à une inquiétante relativisation des Droits de l'Homme. Au nom de la *guerre contre le terrorisme*, les gouvernants de nations, pourtant considérées comme des symboles des libertés civiles et de la primauté du droit, ont délibérément abandonné les règles les plus élémentaires de l'Etat de droit. Des milliers de personnes ont été enlevées, détenues illégalement depuis des années, torturées et privées du droit de se défendre. Cela s'est passé, et continue de se passer, dans la quasi indifférence de la plupart des acteurs politiques. Les personnes victimes de ces abus et de ces actes criminels, ordonnés au nom d'une prétendue raison d'Etat, sont des étrangers, des différents, des musulmans surtout. Même des organisations internationales, pourtant supposées propager les valeurs démocratiques, les droits de l'homme et la paix, n'ont pas hésité à mettre en œuvre des sanctions qui, sur la base de simples soupçons, privent des individus de leur patrimoine et de leur liberté de mouvement, sans possibilité de se défendre, ni de s'adresser à une instance de recours indépendante.

Lors des débats sur la dernière révision de la loi sur l'asile, la majorité du Conseil des Etats, non sans la complicité du ministre de la justice de l'époque, est allée jusqu'à voter une disposition qui ne supprimait pas seulement l'aide sociale pour les requérants faisant l'objet d'une décision de non entrée en matière, mais également l'aide d'urgence. Le Sénat n'a ainsi pas hésité à ignorer un des principes élémentaires du droit humanitaire international. Heureusement, un jugement du Tribunal fédéral, tombé le jour après ce vote, si avilissant pour ce qui était jusqu'alors considéré comme la *Chambre de réflexion*, a par la suite induit le Conseil national à corriger ce dérapage inquiétant.

Notre pays et l'Europe en général ont grandement profité de l'immigration, dans pratiquement dans tout les domaines. On oublie trop facilement que ce mouvement migratoire, dont a profité la Suisse, est en fait une histoire de succès, un beau succès. L'avenir de notre continent dans un monde toujours plus ouvert et globalisé est étroitement lié à l'immigration. Les pays européens, caractérisés par le vieillissement croissant de la population et une faible natalité, seront de plus en plus confrontés à la concurrence d'autres régions du monde, toujours plus dynamiques et pouvant compter sur une population très jeune, assoiffée d'apprendre et de s'affranchir de la pauvreté. Les choix politiques en matière de migration auront donc un impact décisif sur l'avenir de la Suisse et de l'Europe. La politique ne semble pas avoir encore perçu l'importance cruciale de ce formidable défi.

Le non-refoulement est un principe fondamental du droit international et a constitué une étape fondamentale de l'histoire du droit et, disons-le, de notre civilisation. Une conquête, elle aussi, en danger. Les *assurances diplomatiques* sont ainsi souvent un moyen commode de se soustraire à ses propres obligations, une façon cynique de renoncer à assurer ses propres responsabilités, estimant qu'ainsi les violations des droits de l'homme seraient le fait d'autrui et commises ailleurs. Le système même de Dublin peut, lui aussi, constituer un danger pour le principe du non-refoulement. Le Commissaire des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe a dénoncé les dérives d'un accord qui ne peut être efficace et atteindre les objectifs pour lesquels il a été conçu, que si tous les Etats membres appliquent les mêmes règles et disposent de structures d'accueil analogues.

Suites à une série d'initiatives heureuses, l'Université de Neuchâtel a fait œuvre de pionnière et est devenue le centre d'excellence pour la Suisse en matière de migration. Un domaine complexe, encore peu exploré, trop longtemps laissé à une exploitation politique sans scrupules. Une approche scientifique de cette réalité constitue une contribution essentielle pour redonner à la question de la migration la dignité et l'importance qu'elle mérite, la débarrasser des préjugés et des émotions qui l'entourent et pour affronter sérieusement les problèmes réels qui se posent. En ce sens, il convient de saluer cet ouvrage avec reconnaissance. Il remet l'Homme au centre de la réflexion et de nos préoccupations. Il était urgent de le faire.